

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE**  
**CITÉ DES ÉLECTRICIENS**

Le 27 mai 2021, à 17h00, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Président de l'E.P.C.C, en suite d'une convocation en date du 20 mai 2021.

**Etaient présents :**

Monsieur Samuel BAJEUX, suppléant de Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Philibert BERRIER

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Gregory DEBAS, suppléant de Madame Isabelle LEVENT

Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Monsieur Robert MILLE

Madame Rosemonde MULLET, suppléante de Madame Maryse BERTOUX

Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Virginie SOUILLIART

## Cité des Électriciens

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>27 MAI 2021</b></p>
---

### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création et au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément aux statuts de l'EPCC Cité des Électriciens et notamment son article II.4.1,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants,

Considérant que ce rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant qu'un rapport d'orientation budgétaire 2021 a été débattu par le conseil d'administration le 25 mars 2021,

Considérant que le délai de 2 mois est dépassé pour le vote du budget primitif et qu'il convient par conséquent de présenter à nouveau un rapport d'orientation budgétaire 2021 suivi d'un débat d'orientation budgétaire »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
le Conseil d'Administration,  
à la majorité absolue,

**PREND ACTE**, après avoir entendu les observations de chacun dans la cadre du débat d'orientation budgétaire, du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPCC Cité des Électriciens pour l'année 2021, annexé à la présente délibération.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président,

**Julien DAGBERT**

Certifié exécutoire par le président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le 01 JUIN 2021

Et de sa publication le 01 JUIN 2021

Le Président

**Julien DAGBERT**

REÇU LE 01 JUIN 2021

